

## SEANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié.

**Date de convocation** Le 08 janvier 2026

**Présents** Mme Estelle AUGEREAU,  
Mrs Mickaël DUBOIS, Thierry YOU, Franck PELLETIER, Geoffroy LUCQUIAUD  
Anthony POUILLOUX, Olivier GADOT, Raphaël GOURICHON, Nicolas LARGEAUD

**Absents excusés** Mmes Jessica GUILLE, Clothilde TANNEAU

**Secrétaire de séance** Mr Olivier GADOT

► Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### **► 2026-01 Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 :**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2025	25%
21	537 770,25 €	134 442,56 €

Répartis comme suit :

Chapitre	Investissements votés
21	134 442,56 €

Compte	Libellé	Montant
2111	Terrain nu	10 000,00 €
2131	Bâtiments publics	60 000,00 €
2152	Installation de voirie	20 000,00 €
2157	Matériel et outillage	20 000,00 €
2158	Autres installations	12 442,56 €
2183	Matériel informatique	2 000,00 €
2188	Autres / immo corporelles	10 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>134 442,56 €</b>

### ► 2026-02 Achat en commun d'un broyeur arrière MUTHING avec la commune de Maisonnay :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'intérêt pour les communes de Fontivillié et de Maisonnay de mutualiser leurs équipements techniques,

Considérant la nécessité de disposer d'un matériel adapté pour l'entretien des espaces communaux,

Considérant la proposition d'achat en commun d'un broyeur arrière de marque MUTHING,

Considérant le devis présenté d'un montant de 5 594,40 € HT, soit 6 713,28 € TTC,

Considérant la répartition financière convenue entre les deux communes, à savoir 80 % pour la commune de Fontivillié et 20 % pour la commune de Maisonnay,

Considérant qu'une convention d'utilisation en commun sera établie entre les deux communes afin de définir les modalités d'utilisation, d'entretien et d'assurance du matériel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'achat en commun avec la commune de Maisonnay d'un broyeur arrière MUTHING pour un montant total de 5 594,40 € HT, soit 6 713,28 € TTC ;
- Fixe la participation financière de la commune de Fontivillié à 80 % du montant total, et celle de la commune de Maisonnay à 20 % ;
- Approuve le principe de l'établissement d'une convention d'utilisation en commun entre les deux communes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ► Commission cimetière :

Remplacement du portail du cimetière de Sompt.

3 devis reçus.

Proposition de la commission de rajouter un portillon.

Refaire établir un 1 chiffrage portail + portillon.

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

Etude de faisabilité de l'installation du portillon.

## **► Commission de contrôle des listes électorales :**

La commission se réunira le vendredi 20 février à 18h30 mairie de Chail.

## **► Commission bâtiments et locatifs :**

Problème d'infiltration côté baie vitrée salle des fêtes de Chail + porte côté scène qui ferme mal.

Futur logement vacant : faire pré-état des lieux de sortie.

La commission se réunit le lundi 26 janvier pour attribution logement.

## **► Informations diverses :**

Projet photovoltaïque : Réfléchir pour le prochain conseil de février, l'éventualité d'acheter le terrain de Mr Grelier (mini centrale photovoltaïque).

### Retour Conseil d'école (12/01/2026) :

Vote par les parents pour la semaine des 4 jours ou 4.5 jours avec TAPS ou sans TAPS.

#### Projets écoles :

Hip-hop

Projet Slam

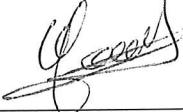
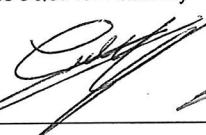
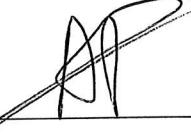
Séance levée à 22h27.

## **Délibérations prises lors de cette séance :**

2026-01 Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

2026-02 Achat en commun d'un broyeur arrière MUTHING avec la commune de Maisonnay

## **Signatures des membres ayant participé à cette séance :**

AUGEREAU Estelle 	DUBOIS Mickaël 	GADOT Olivier 	GOURICHON Raphaël 	GUILLE Jessica Absentee excusée
LARGEAUD Nicolas 	LUCQUIAUD Geoffroy 	PELLETIER Franck 	POUILLOUX Anthony 	TANNEAU Clothilde Absentee excusée
YOU Thierry 